

ARCACHON<sup>IBA</sup>

# Chèque Cadeau



*L'achat plaisir !*

Comité  
d'Entreprise



## *Pour qui ?*

- Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.
- L'ensemble du personnel : salariés, stagiaires ou encore dirigeants salariés quel que soit leur fonction, leur niveau de qualification ou leur statut.

## *Pourquoi y souscrire ?*

**De nombreux avantages s'offrent à vous :**

- Exonération de cotisations sociales,
- Exonération d'impôts sur le revenu,
- Un nouveau cadeau susceptible de plaire à tous chaque année,
- Possibilité de personnaliser le chèque cadeau en indiquant le nom de votre société et l'événement concerné.



## *Comment bénéficier de ces avantages ?*

**Pour bénéficier de ces exonérations, il suffit de respecter quelques conditions. Les chèques cadeau doivent être :**

- Distribués à l'occasion d'un événement,
- Le montant des chèques ne doit pas dépasser 169€ en 2019 par événement et par année (selon les grilles URSSAF). Nous tenons le règlement à votre disposition.

